



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des personnels administratifs
techniques, sociaux et de santé
DPATS

Circulaire n° 2024-07

Affaire suivie par :

- DPATS 1 : Colette DEFREL : 01.30.83.41.47
ce.dpats1@ac-versailles.fr

- DPATS2 : Bruno LONEGA : 01.30.83.42.11
ce.dpats2@ac-versailles.fr

- DPATS 3 : Fabien DIVENAH : 01.30.83.42.22
ce.dpats3@ac-versailles.fr

- DPATS 4 : Xavier-Gil ERIALC : 01.30.83.49.89
ce.dpats4@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

A	Rectorat	A	INSPE
A	DSDEN	A	Universités et IUT
	78	A	Gds. Etabs. Sup
	91	A	CANOPE
	92	A	FEI
	95	A	CIO
A	Circonscriptions	A	CNED
	78	A	CREPS
	91	A	CROUS
	92	A	DDCS
	95		78
A	Lycées		91
	78		92
	91		95
	92	A	DRONISEP
	95	A	INSEI
A	Collèges	A	INJEP
	78	A	SIEC
	91	A	Unités pénitentiaires
	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		
	78		78
	91		91
	92		92
	95		95
	Écoles privées		
	Collèges privés		
	Lycées privés		
A	MELH		
A	LYCEE MILITAIRE		
A	EREA		
A	ERPD		

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexe 3 p.
Total 5 p.

Versailles, le 15 février 2024

Etienne Champion,
recteur de l'académie de Versailles

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs académiques des services de l'éducation nationale, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement et directeurs de CIO, Mesdames et Messieurs les Présidents d'Université et d'établissement de l'enseignement supérieur, Madame la Directrice du CROUS, Mesdames et Messieurs les Directeurs des EPNA, Mesdames et Messieurs les chefs de division des services académiques,

Objet : Modalités de service des personnels ATSS et ITRF - Rentrée scolaire 2024

Référence(s) :

- Code général de la fonction publique
- Code de la sécurité social
- Code des pensions civiles et militaires de l'Etat
- Décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 modifié
- Décret n°2002-1072 du 7 août 2002 modifié
- Circulaire FP/7 n°2088 du 3 mars 2005
- Décret n°2023-270 du 14 avril 2023

POINTS CLES :

Circulaire concernant les demandes de temps partiel au titre de l'année 2024-2025

CALENDRIER :

Demandes à retourner visées par le supérieur hiérarchique au service gestionnaire pour le 5 avril 2024

La présente circulaire a pour objet de vous informer sur les modalités de service auxquelles les personnels ATSS et ITRF, peuvent prétendre au titre de la rentrée scolaire 2024.

Vous trouverez en annexe 1 le rappel des dispositions réglementaires et, le cas échéant, en annexe 2 les imprimés à utiliser par les personnels.

Les demandes doivent être transmises, revêtues du visa du supérieur hiérarchique, à la DPATS par courriel aux adresses suivantes :

ce.dpats1@ac-versailles.fr : AAE, SAENES

ce.dpats2@ac-versailles.fr : ADJAENES

ce.dpats3@ac-versailles.fr : Infirmiers, ASSAE, Médecins, CTSSAE

ce.dpats4@ac-versailles.fr : ATRF, TECH, ASI, IGE, IGR

ce.dpats5@ac-versailles.fr : Personnels contractuels

Pour le vendredi 5 avril 2024.

Je vous saurais gré d'assurer la diffusion de cette circulaire et de ses annexes à l'ensemble des personnels placés sous votre autorité.

Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale d'académie adjointe – DRH
Signé : Nathalie LAWSON